BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 19 mai 2017	***N° 2017-340***

Convocation du 12 mai 2017
Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 19 mai 2017**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Direction de l'habitat et de la politique de la ville**	***N° 2017-340***

Convention de financement relative à l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de Renouvellement urbain à volet réhabilitation des Copropriétés dégradées ou fragiles du centre historique de Bordeaux (OPAH RU - CD) - Avenant n°1 - Décision - Autorisation

---

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de Renouvellement urbain à volet réhabilitation des Copropriétés dégradées (OPAH RU-CD) ou fragiles du centre historique de Bordeaux s'inscrit dans le projet de rénovation global du centre ancien de Bordeaux baptisé re[Centres].

L'OPAH RU-CD constitue l'outil incitatif permettant de traiter les situations de mal logement ou de dégradation du bâti les plus graves sur le secteur du centre historique de Bordeaux : quartiers Gambetta – Pey-Berland, Saint-Eloi, Victoire, Saint-Michel, Sainte Croix, Saint-Nicolas, Marne – Yser, Saint-Jean – Belcier et Bastide.

Une dizaine de copropriétés ont, par ailleurs, été identifiées sur ce secteur et bénéficieront d'un traitement spécifique dans le cadre du volet « réhabilitations des copropriétés dégradées ou fragiles » de l'OPAH RU-CD. Cet axe d'intervention permettra de proposer une méthodologie et un accompagnement adaptés à la réhabilitation de ces copropriétés fragiles.

La convention de financement relative à l'OPAH RU-CD du centre historique de Bordeaux définit le cadre partenarial dans lequel les propriétaires situés dans le centre ancien pourront bénéficier de subventions pour rénover leur logement.

Les engagements techniques et financiers des partenaires que sont l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah), l'Etat, la ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, l'Etablissement public administratif (EPA) Euratlantique, Procivis de la Gironde, Procivis les prévoyants, Action logement, la caisse d'allocation familiales, le fonds solidarité logement, l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), la fondation Abbé Pierre, sont ainsi précisés dans ce document cadre pour la période 2017- 2022.

Des interventions croisées de requalification des quartiers anciens

Par ailleurs, l'Anah et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) entretiennent un partenariat de longue date en faveur de l'optimisation des politiques locales d'intervention publique en habitat privé.

La convention signée le 25 octobre 2016 entre l'Anah et la CDC établit ainsi un partenariat opérationnel visant notamment à développer et à faciliter les interventions de requalification des quartiers anciens en territoire rural et urbain. Ainsi, la CDC peut intervenir en accompagnement de l'Anah, dans le financement des études pré-opérationnelles et celui de l'ingénierie de suivi de dispositifs opérationnels mis en place par les collectivités locales.

Sur le territoire de Bordeaux Métropole, cette intervention a été intégrée dans la convention de partenariat en faveur du développement des projets de la métropole bordelaise signée le 20 mai 2016 entre la CDC et Bordeaux Métropole pour la période 2016-2019.

Par cette convention, la CDC s'engage à cofinancer des études et des dispositifs, à hauteur de plus de 500 000 euros, en faveur du développement économique, du cadre urbain et des transitions numérique et énergétique du territoire métropolitain. De plus, la CDC apportera son soutien en ingénierie technique et financière, prêts sur fonds d'épargne ou en investissements en fonds propres, pour la réalisation des projets inscrits dans le cadre de ce partenariat.

Soutenant les interventions de requalification des quartiers anciens en territoire rural et urbain, la CDC souhaite contribuer à la réussite de ce dispositif en participant au cofinancement du suivi-animation de l'OPAH-RU CD de Bordeaux.

Une ingénierie spécifique au service des propriétaires

La Société anonyme d'économie mixte locale (SEML) InCité a été retenue comme prestataire afin d'assurer le suivi et l'animation de l'OPAH RU-CD à volet « réhabilitation des copropriétés dégradées », suite à appel d'offre.

L'animateur mènera une démarche active auprès des propriétaires, copropriétaires et locataires concernés par le dispositif, et plus particulièrement ceux dont le logement est situé dans les secteurs stratégiques définis dans la convention Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), ainsi qu'au panel de copropriétés dégradées identifiées.

InCité assurera les missions suivantes :

- prospection, information et communication auprès des propriétaires,
- conseil et accompagnement des propriétaires, copropriétaires et locataires (assistance programmatique, financière, administrative, juridique),
- relogement et accompagnement social des ménages,
- mise en œuvre des priorités suivantes : lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique, amélioration des équipements communs, maintien des occupants en place,
- définition et animation de partenariats,
- intervention spécifique en direction des copropriétés : méthodologie globale favorisant un « réflexe copropriété », sur l'ensemble du périmètre de l'OPAH et traitement opérationnel de 10 copropriétés repérées (diagnostic et accompagnement au vote et à l'exécution des travaux).

Une ingénierie cofinancée par un partenariat élargi

Le montant du marché de suivi-animation pour la durée de l'OPAH RU-CD s'élève à :

- 1 430 030 € TTC, soit 286 006 € TTC /an,

- 1 191 692 € HT, soit 238 338 € HT / an.

Les partenaires qui portent cette ingénierie sont l'Anah, l'Etat au titre du programme habiter mieux, la Métropole et la ville de Bordeaux.

La CDC souhaitant s'impliquer dans ce dispositif opérationnel en finançant une partie de l'ingénierie, les participations de la Métropole et de la Ville en seront réduites.

Grâce à la participation de la CDC, le nouveau plan de financement du suivi animation est le suivant :

	Année 1 2017-2018	Année 2 2018-2019	Année 3 2019-2020	Année 4 2020-2021	Année 5 2021 - 2022	Total 2017- 2022	Taux de subv
nah	**165 849 €**	**165 849 €**	**165 849 €**	**165 849 €**	**165 849 €**	**829 245 €**	**58%**
Dont Part fixe	*119 169 €*	*119 169 €*	*119 169 €*	*119 169 €*	*119 169 €*	*595 845 €*	
Dont Part variable	*46 680 €*	*46 680 €*	*46 680 €*	*46 680 €*	*46 680 €*	*233 400 €*	
at	**10 842 €**	**10 842 €**	**10 842 €**	**10 842 €**	**10 842 €**	**54 210 €**	**4%**
DC	**35 000 €**	**35 000 €**	**35 000 €**	**35 000 €**	**- €**	**140 000 €**	**10%**
ordeaux étropole	**54 315 €**	**54 315 €**	**54 315 €**	**54 315 €**	**89 315 €**	**306 575 €**	**21%**
le de Bordeaux	**20 000 €**	**20 000 €**	**20 000 €**	**20 000 €**	**20 000 €**	**100 000 €**	**7%**
Total TTC	**286 006 €**	**286 006 €**	**286 006 €**	**286 006 €**	**286 006 €**	**1 430 031 €**	**100%**

En conséquence, les articles de la convention financière relatifs au financement du suivi-animation de l'OPAH RU-CD doivent être modifiés (chapitre 4 intitulé « Financement de l'opération et engagements complémentaires ») par le présent avenant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération du conseil métropolitain en date du 17 février 2017 autorisant la signature de la convention de financement relative à l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain à volet réhabilitation des copropriétés dégradées ou fragiles du centre historique de Bordeaux (OPAH RU-CD),

VU la convention de partenariat en faveur du développement des projets de la métropole bordelaise signée le 20 mai 2016 entre la CDC et Bordeaux Métropole,

VU la convention signée le 25 octobre 2016 entre l'Anah et la CDC,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la CDC constitue un nouveau partenaire impliqué dans la réussite de l'OPAH RU-CD de Bordeaux, dont les engagements techniques et financiers s'inscrivent dans le cadre partenarial fixé par la convention de financement,

CONSIDERANT QUE la participation de la CDC réduit substantiellement les engagements financiers de la Ville et de la Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant à la convention de financement de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de Renouvellement urbain à volet réhabilitation des Copropriétés dégradées(OPAH RU-CD) ou fragiles du centre historique de Bordeaux, et ses avenants successifs le cas échéant,

Article 2 : d'autoriser le Président à signer cet avenant et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **2 JUIN 2017** **PUBLIÉ LE :** **2 JUIN 2017**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean TOUZEAU

Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés - « PNRQAD »

Avenant n°1

à la Convention de financement

Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain à volet réhabilitation des copropriétés dégr dées ou fragiles du centre historique de Bordeaux

OPAH RU – CD

2017 – 2022

Le présent avenant à la convention de financement de l'OPAH RU-CD du centre historique de Bordeaux est établi entre :

BORDEAUX METROPOLE
Dénommée ci-après « BxM »,
Maître d'ouvrage de l'opération programmée,
Délégataire des Aides à la pierre en application de la convention générale de la délégation de compétences des aides à la pierre en date du 19 Août 2016 et de la convention de gestion des aides à l'habitat privé en date du 23 septembre 2016, représentée par son Vice président en charge de l'Habitat et de la politique de la ville, Monsieur Jean TOUZEAU,

Et

LA VILLE DE BORDEAUX
représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE,

Et d'autre part

L'ETAT
représenté par le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde, Monsieur Pierre DARTOUT,

L'AGENCE NATIONALE D'AMELIORATION DE l'HABITAT
Dénommée ci-après « Anah », Etablissement public à caractère administratif, représenté par le Délégué de l'Agence dans le département, Monsieur Pierre DARTOUT,

L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT BORDEAUX EURATLANTIQUE
Dénommée ci-après « EPA Bordeaux Euratlantique », représenté par son Directeur Général, Monsieur Stéphan de FAY,

LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION
Dénommée ci-après « CDC », représentée par sa Directrice régionale de Nouvelle-Aquitaine, Madame Anne FONTAGNERES,

ACTION LOGEMENT GROUPE,
Dénommée ci-après « Action Logement», association régie par la loi du 1er juillet 1901, représentée par son Président, Monsieur Philippe DEJEAN, et son vice Président du Comité Régional Action Logement Groupe de Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Jean-Pierre DELIGEY,

LA SOCIETE ANONYME COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE DE LA GIRONDE,
Dénommée ci-après « PROCIVIS Gironde », représentée par son Président, Monsieur Norbert HIERAMENTE,

LA SOCIETE ANONYME COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE DE LA GIRONDE, DES PREVOYANTS,
Dénommée ci-après « PROCIVIS Les PREVOYANTS », représentée par son Directeur Général, Monsieur André LEGEARD,

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE
Dénommée ci-après « CAF », représentée par son Directeur, Monsieur Christophe DEMILLY,

LE FONDS SOLIDARITE LOGEMENT
Dénommée ci-après « FSL », représentée par sa Présidente, Madame Martine JARDINE,

LA FONDATION ABBE PIERRE
Dénommée ci-après « FAP », représentée sa Directrice générale adjointe, par délégation du président Raymond ETIENNE, ayant pouvoir à cet effet, Madame Sonia HURCET,

L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT de la Gironde,
Dénommée ci-après « ADIL », représentée par son Directeur, Monsieur Yannick Billoux

Préambule

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de Renouvellement urbain à volet réhabilitation des Copropriétés dégradées ou fragiles du centre historique de Bordeaux (OPAH RU-CD) s'inscrit dans le projet de rénovation global du centre ancien de Bordeaux baptisé re[Centres].

L'OPAH RU-CD constitue l'outil incitatif permettant de traiter les situations de mal logement ou de dégradation du bâti les plus graves sur le secteur du centre historique de Bordeaux : quartiers Gambetta – Pey-Berland, Saint-Eloi, Victoire, Saint Michel, Sainte Croix, Saint Nicolas, Marne – Yser, Saint Jean – Belcier et Bastide.

Une dizaine de copropriétés ont par ailleurs été identifiées sur ce secteur et bénéficieront d'un traitement spécifique dans le cadre du volet « réhabilitations des copropriétés dégradées ou fragiles ». Cet axe d'intervention permettra de proposera une méthodologie et un accompagnement adaptés à la réhabilitation de ces immeubles fragiles.

La convention de financement relative à l'Opération OPAH RU – CD constitue le cadre partenarial dans lequel elle sera mise en œuvre durant 5 ans.

Les engagements techniques et financiers des partenaires que sont l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Etat, la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Euratlantique, Procivis de la Gironde, Procivis les Prévoyants, Action Logement, la Caisse d'allocations Familiales (CAF), le Fonds solidarité logement (FSL), l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), la Fondation Abbé Pierre, sont ainsi précisés dans ce document cadre pour la période 2017- 2022.

Soutenant les interventions de requalification des quartiers anciens en territoire rural et urbain, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) souhaite contribuer à la réussite de ce dispositif en venant abonder le cofinancement du suivi-animation de l'OPAH RU-CD de Bordeaux.

Le présent avenant fixe les modalités de participation de la CDC dans le cadre de l'OPAH RU-CD et précise le nouveau plan de financement du suivi-animation pour les 5 années de mise en œuvre de l'OPAH RU-CD.

L'article 5 du Chapitre 4 – Financement de l'opération et engagements complémentaires est modifié comme suit :

Financements prévisionnels au titre du suivi-animation
Le prestataire de services en charge de la coordination de l'animation et du suivi de l'OPAH RU-CD, du montage des dossiers déposés à la délégation locale de l'Anah, retenu après appel d'offre de services par Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage de l'OPAH RU-CD, est InCité.

Le montant du marché de suivi-animation pour la durée de l'OPAH RU-CD s'élève à :

- 1 430 030 € TTC, soit 286 006 € TTC /an
- 1 191 692 € HT, soit 238 338 € HT / an.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Année 1 2017-2018	Année 2 2018-2019	Année 3 2019-2020	Année 4 2020-2021	Année 5 2021 - 2022	Total 2017- 2022	Taux de subv
Anah	**165 849 €**	**165 849 €**	**165 849 €**	**165 849 €**	**165 849 €**	**829 245 €**	**58%**
Dont Part fixe	*119 169 €*	*119 169 €*	*119 169 €*	*119 169 €*	*119 169 €*	*595 845 €*	
Dont Part variable	*46 680 €*	*46 680 €*	*46 680 €*	*46 680 €*	*46 680 €*	*233 400 €*	
Etat	**10 842 €**	**10 842 €**	**10 842 €**	**10 842 €**	**10 842 €**	**54 210 €**	**4%**
CDC	**35 000 €**	**35 000 €**	**35 000 €**	**35 000 €**	**- €**	**140 000 €**	**10%**
Bordeaux Métropole	**54 315 €**	**54 315 €**	**54 315 €**	**54 315 €**	**89 315 €**	**306 575 €**	**21%**
Ville de Bordeaux	**20 000 €**	**20 000 €**	**20 000 €**	**20 000 €**	**20 000 €**	**100 000 €**	**7%**
Total TTC	**286 006 €**	**286 006 €**	**286 006 €**	**286 006 €**	**286 006 €**	**1 430 031 €**	**100%**

L'article 5.3 – Financement de la collectivité maître d'ouvrage Bordeaux Métropole est modifié comme suit :

5.3 Financements de la collectivité maître d'ouvrage Bordeaux Métropole

5-3-1. Règles d'application

Bordeaux Métropole est maître d'ouvrage de cette opération.

5-3-1-1. Ingénierie suivi-animation :

Bordeaux Métropole s'engage à mettre en place une équipe opérationnelle dont les missions sont décrites dans l'article 7.2 de la convention de financement. Elle finance en tant que maître d'ouvrage la mission de suivi-animation (1 191 695 € HT sur 5 ans, soit 1 430 031 € TTC) et réserve à ce titre sur ses fonds propres une enveloppe de 306 575 € TTC sur toute la durée de mise en œuvre de l'OPAH.

L'article 5.5 – Financement de la Ville de Bordeaux est modifié comme suit :

5.4.1– Financements de la Ville de Bordeaux

La ville de Bordeaux, territoire sur lequel est déployé la nouvelle OPAH RU à volet « Réhabilitation des copropriétés dégradées » 2017-2022 poursuit son soutien financier au dispositif, dans les modalités et montants détaillés ci-après.

5-4-1-1 Ingénierie suivi animation :

La Ville s'engage à cofinancer l'ingénierie de l'OPAH RU-CD à hauteur de 100 000 € sur 5 ans en versant annuellement à Bordeaux Métropole une enveloppe de 20 000 €.

L'article 5.4.2 - Financement de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) est créé :

5.4.2- Financement de la Caisse des dépôts et consignations

La CDC et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays.

Le groupe CDC a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays.

Le groupe souhaite désormais renforcer ses interventions et devenir un acteur majeur dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la Silver Economie.

Par ailleurs, l'Anah et la CDC entretiennent un partenariat de longue date en faveur de l'optimisation des politiques locales d'intervention publique en habitat privé.

La convention signée le 25 octobre 2016 entre l'Anah et la CDC établit ainsi un partenariat opérationnel visant notamment à développer et à faciliter les interventions de requalification des quartiers anciens en territoire rural et urbain. Ainsi, la CDC peut intervenir en accompagnement de l'Anah, dans le financement des études pré-opérationnelles et celui de l'ingénierie de suivi de dispositifs opérationnels mis en place par les collectivités locales.

Sur le territoire de Bordeaux Métropole, cette intervention a été intégrée dans la convention de partenariat en faveur du développement des projets de la métropole bordelaise signée le 20 mai 2016 entre la CDC et Bordeaux Métropole pour la période 2016-2019.

Par cette convention, la CDC s'engage à cofinancer des études et des dispositifs, à hauteur de plus de 500 000 euros, en faveur du développement économique, du cadre urbain et des transitions numérique et énergétique du territoire métropolitain. De plus, la CDC apportera son soutien en ingénierie technique et financière, prêts sur fonds d'épargne ou en investissements en fonds propres, pour la réalisation des projets inscrits dans le cadre de ce partenariat.

C'est à ce titre que la CDC souhaite contribuer à la réussite de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain à volet réhabilitation des copropriétés dégradées ou fragiles du centre ancien de Bordeaux en participant au cofinancement du suivi-animation de ce dispositif métropolitain.

La caisse des dépôts et consignations interviendra en complément de l'intervention de l'Anah, de l'Etat, de la Métropole et de la ville de Bordeaux, sur le financement de la mission de suivi-animation l'OPAH, telles que précisée à l'article 7.2 de la convention de financement de l'OPAH RU-CD du centre historique de Bordeaux.

5.4.2.1 - Ingénierie suivi animation :

La CDC participe au financement du suivi animation à hauteur de 140 000 € maximum (cent quarante mille euros maximum) sur la période 2017/2020. En outre, la quote-part de la CDC ne devra pas dépasser celle de la collectivité maître d'ouvrage.

Les modalités d'intervention seront précisées dans une convention d'application à signer entre la caisse des dépôts et consignations et Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage du dispositif.

Fait en 13 exemplaires à Bordeaux, le

L'Etat représenté par le Préfet de région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde **l'Anah** représentée par le Délégué de l'Agence dans le département M. DARTOUT	**La Ville de Bordeaux** représentée par son Maire M. JUPPE	**Bordeaux Métropole** Délégataire des aides à l'habitat privé de l'Anah représentée par son Vice président en charge de l'Habitat et de la politique de la Ville M. TOUZEAU
L'EPA Bordeaux Euratlantique Représenté par son Directeur Général M. Le FAY	**La Caisse des Dépôts et Consignation** représentée par sa Directrice Régionale MME. FONTAGNERES	**La CAF de la Gironde** représentée par son Directeur M. DEMILLY
PROCIVIS Gironde représentée par son Président M. HIERAMENTE	**PROCIVIS Les Prévoyants** représentée par son Directeur Général M. LEGEARD	**Le Fonds Solidarité Logement** représenté par sa Présidente MME. JARDINE
La Fondation Abbé Pierre représentée par sa Directrice Générale Adjointe MME HURCET	**Action Logement** représenté par son Président et par le vice Président du CRAL Nouvelle-Aquitaine M. DEJEAN M. DELIGEY	**L'ADIL 33** représentée par son Directeur M. BILLOUX